



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BRETAGNE

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

Rennes, le 10 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Une enveloppe exceptionnelle de 325 000 € attribuée à la Bretagne en réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants

D'après l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) en 2021, 38% des étudiants déclarent s'être restreints sur leurs dépenses alimentaires, 18% déclarent ne pas toujours manger à leur faim et 16% déclarent sauter des repas pour des raisons financières.

L'action des pouvoirs publics est mobilisée sur la mise à disposition d'une offre sociale de restauration, équilibrée. Les modalités viennent d'être élargies par la loi du 13 avril 2023, pour **favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré.**

Il existe néanmoins des besoins urgents de **prévention de l'insécurité alimentaire**. Une enveloppe de **10 millions d'euros** a été débloquée de façon exceptionnelle pour apporter une réponse immédiate par l'intermédiaire des associations de lutte contre la précarité alimentaire.

Une partie des crédits a été attribuée, au niveau national, aux deux têtes de réseau qui agissent auprès de la population étudiante, via leurs épiceries sociales : la Fédération française des Banques Alimentaires et l'ANDES. **Au niveau régional, une enveloppe de 325 000 € a été attribuée à la Bretagne, ce qui représente environ 9 800 colis permettant à un étudiant de se nourrir pendant une semaine.**

Après concertation avec les associations d'aide alimentaire qui œuvrent auprès des étudiants, **9 actions** ont été retenues, par le préfet de la région Bretagne et le Recteur de la Région académique Bretagne, pour renforcer les offres en denrées alimentaires (colis, repas) ou les accès à une épicerie solidaire, notamment sur les campus où il n'y a pas de restauration universitaire le soir et le week-end. Les crédits seront prochainement délégués aux associations.

**Préfecture de la région Bretagne
Pôle communication interministérielle**

**Région académique Bretagne
Pôle communication**

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Tél: 02 23 21 73 23
Mél : communication@ac-rennes.fr